

ORGANISATION EUROPÉENNE POUR LA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

EUROCONTROL

- Mesures de la Commission permanente -

MESURE N°08/143

portant nomination des membres du Conseil de surveillance du Fonds de pension EUROCONTROL

LA COMMISSION PERMANENTE POUR LA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION AÉRIENNE,

Vu la Convention internationale de coopération pour la sécurité de la navigation aérienne "EUROCONTROL", amendée par le Protocole signé à Bruxelles le 12 février 1981, et en particulier ses articles 6.1b) et 7.3 ;

Vu l'appendice aux Statuts de l'Agence (Règlement du Fonds de pension EUROCONTROL), tel qu'il a été approuvé par la Commission permanente à sa session du 4 novembre 2004, et en particulier son article 5, paragraphes 1 et 2 ;

Vu la liste, transmise par le Directeur général de l'Agence, des candidats aux fonctions de membres du Conseil de surveillance pour représenter respectivement les États membres, le personnel de l'Agence et le Directeur général,

Sur proposition du Conseil provisoire,

PREND LA MESURE SUIVANTE :

Article 1

1. Sont désignés comme membres titulaires du Conseil de surveillance représentant les États membres :
 - Monsieur Hervé TORO
 - Madame Anne-Marie RAGNARSSON
 - Monsieur Lubos HLINOVSKY

2. Sont désignés comme membres suppléants du Conseil de surveillance représentant les États membres :
 - Monsieur Nicolas LOCHANSKI, suppléant de Monsieur Hervé TORO
 - Monsieur Keld LUDVIGSEN, suppléant de Madame Anne-Marie RAGNARSSON
 - Monsieur Bert ROLVINK, suppléant de Monsieur Lubos HLINOVSKY

Article 2

1. Sont désignés comme membre titulaire du Conseil de surveillance représentant le personnel d'EUROCONTROL :
 - Monsieur Nick STOOP
 - Monsieur Dimitri SERFIOTIS
 - Madame Barbara GIOVAGNOLI
2. Sont désignés comme membre suppléant du Conseil de surveillance représentant le personnel d'EUROCONTROL :
 - Monsieur Frans VAN GYSEGEM, suppléant de Monsieur Nick STOOP
 - Monsieur Franco RIZZO, suppléant de Monsieur Dimitri SERFIOTIS
 - Monsieur Giovanni NERO, suppléant de Madame Barbara GIOVAGNOLI

Article 3

1. Est désigné comme membre titulaire du Conseil de surveillance représentant le Directeur général :
 - Monsieur Adriaan HEERBAART
2. Est désigné comme membre suppléant du Conseil de surveillance représentant le Directeur général :
 - Monsieur Dominique LAURENT

Article 4

Une mesure destinée à nommer le Président du Conseil de surveillance sera soumise ultérieurement à l'approbation de la Commission permanente, suite à une proposition de désignation émanant du Président du Conseil provisoire.

Article 5

La présente Mesure prend effet le 1^{er} septembre 2008.

Fait à Bruxelles, le 14.08.08

Pour le Président de la Commission,
Le Vice-président de la Commission,

